



# Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

pour l'année 2022 au titre des données 2021

## Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés :	2021
Date de fin de la période de référence :	31/12/2021
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs :	3059

## Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul :	Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE :	-
Nombre de niveaux ou coefficients :	-
Résultat final en % :	0.58
Population envers laquelle l'écart est favorable :	Femmes
Nombre de points obtenus :	39

## Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (*hors promotions*)

Motif de non calculabilité :	Absence d'augmentations individuelles
------------------------------	---------------------------------------

## Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Résultat final en % : 48.60	48.60
Population envers laquelle l'écart est favorable :	Hommes
Nombre de points obtenus :	15



## Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité : **Absence d'augmentations pendant ce congé**

## Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté :	<b>2</b>
Sexe des salariés sur-représentés :	<b>femmes</b>
Nombre de points obtenus :	<b>5</b>

## Niveau de résultat global

Total de points obtenus :	<b>59</b>
Nombre de points maximum pouvant être obtenus :	<b>65</b>
Résultat final sur 100 points :	<b>Non calculable</b>
Mesures de corrections prévues	<b>-</b>

## Publication du niveau de résultat global

Date de publication : 01/03/2022	<b>01/03/2022</b>
Site Internet de publication :	<b>bourgogne.vyv3.fr/recrutement</b>
Modalités de communication auprès des salariés :	<b>-</b>